

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 janvier 2024

DCM N° 24-01-25-3

Objet : Modification des autorisations de programme et crédits de paiement.

Rapporteur: M. LUCAS,

La gestion par autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) permet une meilleure visibilité financière en déterminant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération ou d'une dépense d'investissement dite "récurrente", dédiée au "gros entretien" et/ou au renouvellement des biens de la collectivité. Ce mode de gestion permet également de garantir la transparence de la programmation et du suivi des grands projets de la collectivité. Dix-sept Autorisations de Programme sont actuellement en cours, et il est proposé d'en créer quatorze nouvelles.

La modification de l'état des AP/CP doit faire l'objet d'une décision distincte des décisions budgétaires. Cet état fait l'objet d'une actualisation au moins deux fois par an, lors du vote du Budget Primitif et à l'occasion du Budget Supplémentaire et exceptionnellement lors d'une Décision Modificative.

En matière de mise en œuvre des action « phare » du programme municipal, en plus des opérations déjà suivies en AP (vidéoprotection, salle de gym, projet des Récollets, groupes scolaires Barrès et Mirabelles), il est proposé de créer :

- L'AP24070 relative à la végétalisation des cours d'école, pour un montant total de 6,8 M€ sur 2024-2026 ;
- L'AP24073 relative à la végétalisation de la ville (parcs, jardins, squares, arbres d'alignement, forêts urbaines...), pour un montant total de 4,750 M€ sur 2024-2026 ;
- L'AP24075 relative au gros entretien, à la rénovation et à la création d'équipements de plein air et de proximité dans les quartiers (terrains multisports, aires de jeux...), pour un montant total de 2,630 M€ sur 2024-2026 ;
- L'AP24076 relative au gros entretien, à la rénovation et à la création de jardins familiaux, pour un montant total de 2,5 M€ sur 2024-2026 ;
- L'AP24067 relative à la création d'un restaurant scolaire au Petit Bois à Borny, pour un montant total de 1,4 M€ sur 2024-2025 ;
- L'AP24079 relative à la rénovation de l'église Sainte Thérèse, pour un montant total de 15,0 M€ sur 2024-2032.

En matière de gros entretien et de rénovation du patrimoine, il est proposé de créer :

- L'AP24066 relative au programme d'accessibilité des établissements recevant du public, pour un montant total de 8,0 M€ sur 2024-2027 ;
- L'AP24077 relative à la rénovation du patrimoine scolaire bâti, pour un montant total de 6,0 M€ sur 2024-2026 ;
- L'AP24071 relative à la rénovation de la cuisine centrale et des restaurants scolaires, pour un montant total de 1,350 M€ sur 2024-2026 ;
- L'AP24078 relative à la rénovation du patrimoine sportif bâti couvert, pour un montant total de 4,3 M€ sur 2024-2026 ;
- L'AP24069 relative au gros entretien, à la rénovation et à la création d'équipements sportifs extérieurs (terrains synthétiques et stades), pour un montant total de 3,2 M€ sur 2024-2026 ;
- L'AP24074 relative au renouvellement du parc automobile (hors véhicules lourds de la propriété urbaine qui font déjà l'objet de l'AP20056), pour un montant total de 2,390 M€ sur 2024-2026.
- L'AP24072 relative à la rénovation de l'éclairage urbain, pour un montant total de 12,0 M€ sur 2024-2026.

Enfin, une nouvelle AP (AP24068) est créée pour la reconstruction de la médiathèque de Borny, pour un montant total de 15,040 M€ sur 2024-2026.

Concernant les autorisations de programmes existantes, trois programmes voient leur montant total modifié :

- L'AP18048 relative à la restauration au titre des monuments historiques du clos et couvert du cloître des Récollets voit son montant total passer de 5 M€ à 6 M€. Cette somme supplémentaire s'explique par un coût des travaux plus élevé que prévu en raison de l'inflation.
- L'AP23064 relative à la rénovation et reconfiguration du bâtiment situé 11 rue de Pange pour y intégrer la future mairie de quartier de Borny voit son montant total passer de 3,224 M€ à 4,384 M€. Il s'agit d'intégrer au programme la rénovation complète des espaces scolaires situés au rez-de-chaussée (école Jules Verne).
- L'AP18050 relative aux équipements scolaires et périscolaires situés en Nouvelle Ville, qui a porté les opérations de création du restaurant scolaire et de rénovation des écoles élémentaire Sainte-Thérèse et maternelle Jean Morette en lien avec la reconversion de l'ancien hôpital Bon Secours, voit ses crédits ajustés pour préparer sa clôture (passage de 5,0 M€ à 3,095 M€). Les travaux futurs qui pourraient encore être menés sur ces établissements seront gérés sur la nouvelle AP24077 relative à la rénovation du patrimoine scolaire bâti.
- L'AP23065 relative à la participation à la restauration de la synagogue de Metz voit son montant total augmenter de 8 k€, pour s'ajuster au besoin réel pour 2024 et 2025.

Enfin, pour les autres AP existantes, la présente délibération ajuste les crédits de paiements de 2024 et le cas échéant des années suivantes, pour tenir compte de l'avancement opérationnel des projets, en cohérence avec les crédits votés au budget primitif 2024.

Le détail est présenté dans le tableau en annexe.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU la Loi ATR du 6 février 1992,

VU la dernière délibération relative aux AP/CP du 07 décembre 2023,

VU le projet de budget primitif 2024,

CONSIDERANT l'intérêt de créer de nouvelles AP,

CONSIDERANT la nécessité d'adapter la prévision pluriannuelle des AP existantes à l'avancée effective des différentes opérations,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CREER** quatorze nouvelles autorisations de programme : l'AP24066 relative au programme d'accessibilité des établissements recevant du public, l'AP24077 relative à la rénovation du patrimoine scolaire bâti, l'AP24071 relative à la rénovation de la cuisine centrale et de restaurants scolaires, l'AP24078 relative à la rénovation du patrimoine sportif bâti couvert, l'AP24069 relative au gros entretien, à la rénovation et à la création d'équipements sportifs extérieurs, l'AP24074 relative au renouvellement du parc automobile (hors véhicules lourds de la propreté urbaine qui font déjà l'objet de l'AP20056), l'AP24072 relative à la rénovation de l'éclairage urbain, l'AP24068 relative à la reconstruction de la médiathèque de Borny, l'AP24070 relative à la végétalisation des cours d'école, l'AP24073 relative à la végétalisation de la ville, l'AP24075 relative au gros entretien, à la rénovation et à la création d'équipements de plein air et de proximité dans les quartiers (terrains multisports aires de jeux, ...), l'AP24076 relative au gros entretien, à la rénovation et à la création de jardins familiaux, l'AP24067 relative à la création d'un restaurant scolaire au Petit Bois à Borny, et l'AP24079 relative à la rénovation de l'église Sainte Thérèse.
- **D'ACTUALISER** les montants totaux des programmes existants et les échelonnements de crédits de paiement tels que précisés dans le tableau en annexe.

Service à l'origine de la DCM : Prospective et pilotage budgétaires
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Decisions budgetaires

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
Suivent les signatures au registre

Date de retour du contrôle de légalité : 29/01/24

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20240125-127308-DE-1-1
N° de l'acte : 127308

Date de publication sur le site de la ville : 29/01/2024

Date certifié exécutoire : 29/01/2024

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENT

BP 2024



